

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.11.2022

Numéro de version 1

Révision: 14.11.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· **1.1 Identificateur de produit**

· **Nom du produit:** CU 2 Porphyrin F10 / F25

· **Identification chimique:** dithionite de sodium

· **Code du produit:** 00530241, 00530249, 530240, 00530681, 00530689, 530680

· **CAS No.**
7775-14-6

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

· **Emploi de la substance / de la préparation:** Réactif pour l'analyse de l'eau

· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· **Fournisseur :**

Tintometer GmbH
Schleefstraße 8-12
44287 Dortmund
Made in Germany
www.lovibond.com

phone: +49 (0)231 94510-0
e-mail: sales@lovibond.com

The Tintometer Limited
Lovibond® House
Sun Rise Way
Amesbury
Wiltshire SP4 7GR
United Kingdom

phone : +44 1980 664800
e-mail: SDS@lovibond.uk

· **Service chargé des renseignements :**

e-mail: sds@lovibond.com
Département "sécurité des produits"

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

+33 1 72 11 00 03
Langue: anglais et français

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Self-heat. 1 H251 Matière auto-échauffante; peut s'enflammer.



GHS07

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger**



GHS02



GHS07

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.11.2022

Numéro de version 1

Révision: 14.11.2022

Nom du produit: CU 2 Porphyrin F10 / F25

(suite de la page 1)

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
dithionite de sodium
- **Mentions de danger**
H251 Matière auto-échauffante; peut s'enflammer.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
- **Conseils de prudence**
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.
P235+P410 Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.
P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P330 Rincer la bouche.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
- **Indications complémentaires:**
EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
EUH208 Contient méthénamine. Peut produire une réaction allergique.
- **2.3 Autres dangers** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
La substance ne satisfait pas aux critères PBT ou vPvB conformément à la réglementation (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII.
- **Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.1 Substances**
- **No CAS Désignation**
CAS: 7775-14-6 dithionite de sodium
- **Code(s) d'identification**
- **Numéro CE:** 231-890-0
- **Numéro index:** 016-028-00-1

Composants contribuant aux dangers:

CAS: 7775-14-6 EINECS: 231-890-0 Numéro index: 016-028-00-1	dithionite de sodium ⚠ Self-heat. 1, H251; ⚠ Acute Tox. 4, H302, EUH031	>70 - <90%
CAS: 497-19-8 EINECS: 207-838-8 Numéro index: 011-005-00-2 Reg.nr.: 01-2119485498-19-XXXX	carbonate de sodium ⚠ Eye Irrit. 2, H319	>1 - <10%
CAS: 100-97-0 EINECS: 202-905-8 Numéro index: 612-101-00-2 Reg.nr.: 01-2119474895-20-XXXX	méthénamine ⚠ Flam. Sol. 2, H228; ⚠ Skin Sens. 1, H317	0,1- <1%

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- **Indications générales :** Retirer immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **après contact avec la peau :**
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
Laver immédiatement à l'eau.
- **après contact avec les yeux :**
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes (au moins 15 min) et consulter un médecin.
- **après ingestion :**
Rincer la bouche et puis boire 1-2 verres d'eau.
Recourir à un traitement médical
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:**
manifestations allergiques
irritation
après inhalation:
irritations des muqueuses, Toux, Insuffisance respiratoire
En cas d'ingestion en grande quantité:

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.11.2022

Numéro de version 1

Révision: 14.11.2022

Nom du produit: CU 2 Porphyrin F10 / F25

(suite de la page 2)

etat maladif
vomissement
troubles gastro - intestinaux
diarrhée
douleurs

· **Risques:**

Les sulfites sont des produits augmentant la sensibilité naturelle des personnes.
risque de sensibilisation de la peau

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:** CO₂, sable, poudre d'extinction.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :**

Eau

--> réaction exothermique

Si possible utilisez agents extincteurs à sec.

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

combustible

Risque d'auto-inflammation !

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Dioxyde de carbone (CO₂)

Monoxyde de carbone (CO)

Oxyde de sodium

Oxydes de soufre (SOx)

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité :**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Porter un vêtement de protection totale

· **Autres indications**

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

Possibilité d'émanation de vapeurs dangereuses en cas d'incendie à proximité.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

· **Conseil pour les non-secouristes:**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante

Éviter la formation de poussière

· **Conseil pour les secouristes:**

Porter un appareil de protection respiratoire.

Équipement de protection : voir section 8

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Assurer une aération suffisante.

Recueillir par moyen mécanique.

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.11.2022

Numéro de version 1

Révision: 14.11.2022

Nom du produit: **CU 2 Porphyrin F10 / F25**

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
- **Conseils pour une manipulation sans danger :**
 - Eviter la formation de poussière.
 - Tenir à l'abri de la chaleur.
 - Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.
- **Mesures d'hygiène :**
 - Eviter tout contact avec les yeux
 - Eviter tout contact avec la peau
 - Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
 - Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
 - Stocker dans un endroit frais.
 - Ne conserver que dans le fût métallique d'origine
 - Tenir à l'abri de la chaleur.
- **Indications concernant le stockage commun :**
 - Ne pas stocker avec des acides.
 - voir chapitre 10
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
 - Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés
 - Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
 - Protéger contre les effets de la lumière
 - Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau
- **Température de stockage recommandée :** 20°C +/- 5°C (environ 68°F)
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :** néant
- **DNEL**
 - Dose dérivée sans effet (DNEL)

CAS: 7775-14-6 dithionite de sodium		
Dermique	DNEL	8,8 mg/kg (Travailleurs/long terme/effet systémique)
Inhalatoire	DNEL	10 mg/m ³ (Travailleurs/long terme/effet systémique)
CAS: 497-19-8 carbonate de sodium		
Inhalatoire	DNEL	10 mg/m ³ (Travailleurs/long terme/effets locaux)
CAS: 100-97-0 méthénamine		
Dermique	DNEL	8,8 mg/kg (Travailleurs/long terme/effet systémique)
Inhalatoire	DNEL	31 mg/m ³ (Travailleurs/long terme/effet systémique)

- **Procédures recommandées de contrôle:**
 - Les méthodes de mesure de l'atmosphère sur le poste de travail doivent satisfaire aux exigences des normes DIN EN 482 et DIN EN 689.

- **PNEC**
 - Concentration prédite sans effet (PNEC)

CAS: 7775-14-6 dithionite de sodium	
PNEC	45,3 mg/l (Station d'épuration des eaux usées) 0,1 mg/l (Eau de mer) 1 mg/l (Eau douce)
CAS: 100-97-0 méthénamine	
PNEC	100 mg/l (Station d'épuration des eaux usées) 0,5 mg/l (Eau de mer) 2,4 mg/l (Sédiment d'eau douce) 3 mg/l (Eau douce)

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.11.2022

Numéro de version 1

Révision: 14.11.2022

Nom du produit: CU 2 Porphyrin F10 / F25

(suite de la page 4)

- **Indications complémentaires** : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Mesures d'ordre technique:**
Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle.
Voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail.
- **Protection des yeux/du visage**
Lunettes de protection
Utilisez des lunettes de sécurité qui ont été testées et approuvées conformément aux normes gouvernementales telles que EN 166 (ou für US NIOSH).
- **Protection des mains :**
Gants de protection.
Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.
Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.
- **Matériau des gants**
caoutchouc nitrile
Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,11$ mm
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
Temps de pénétration: > 480 min
- **Autres mesures de protection (Protection du corps):** Vêtements de travail protecteurs.
- **Protection respiratoire :**
En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire
- **Filtre recommandé pour une utilisation momentanée :** Filtre combiné B-P2
- **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**
Éviter le rejet dans l'environnement.
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- | | |
|--|--|
| · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles | |
| · État physique | solide |
| · Forme: | poudre |
| · Couleur : | blanchâtre |
| · Odeur : | piquante |
| · Seuil olfactif: | Non déterminé. |
| · Point de fusion/point de congélation : | ~100°C |
| · Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | Avant ou pendant l'ébullition survient une décomposition. |
| · Inflammabilité | La substance peut prendre feu ou être enflammée. |
| · Propriétés explosives : | Sous la forme sous laquelle il a été livré, le produit ne peut provoquer de coup de poussière ; l'apport de poussière fine implique cependant un risque de coup de poussière |
| | |
| · Limites inférieure et supérieure d'explosion | |
| · inférieure : | Non déterminé. |
| · supérieure : | Sans objet (solide). |
| · Point d'éclair : | >100°C (DIN 51758; Merck) |
| · Température d'inflammation : | Non applicable. |
| · Température de décomposition : | >80°C |
| · pH (10 g/l) à 20°C | ~3 |
| · Viscosité cinématique | Sans objet (solide). |
| · Solubilité | |
| · l'eau à 20°C: | 250 g/l
hydrolysé |
| · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) | < -4,7 log POW |
| · Pression de vapeur : | Sans objet (solide). |

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.11.2022

Numéro de version 1

Révision: 14.11.2022

Nom du produit: CU 2 Porphyrin F10 / F25

(suite de la page 5)

· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20°C:	2,5 g/cm ³
· Densité relative :	Non déterminé.
· Densité de vapeur relative	Sans objet (solide).
· Caractéristiques des particules	Non déterminé.
· 9.2 Autres informations	
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Autres caractéristiques de sécurité	
· Propriétés comburantes:	Non
· Autres indications	
· Teneur en substances solides :	100 %
· Formule moléculaire	Na ₂ O ₄ S ₂

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité

En cas de fort échauffement, possibilité de formation de mélanges explosibles avec l'air.

L'addition de poussière fine peut, en présence d'air, impliquer un risque d'élévation de poussière

· 10.2 Stabilité chimique

Stable à température ambiante

· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions au contact de l'eau.

Un contact avec les acides provoque la libération de gaz toxiques

Ignition spontanée en cas de température plus élevée

Réactions au contact de l'air humide

Réactions aux agents d'oxydation

· 10.4 Conditions à éviter

Chauffage (décomposition)

Exposition à l'humidité.

· 10.5 Matières incompatibles:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Voir chapitre 5

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

· **Toxicité aiguë :** Nocif en cas d'ingestion.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

CAS: 7775-14-6 dithionite de sodium

Oral	LD50	500 mg/kg (ATE)
	LD50.	2500 mg/kg (rat) (IUCLID)

CAS: 497-19-8 carbonate de sodium

Oral	LD50	2800 mg/kg (rat) (Registrant, ECHA)
	LDLo	714 mg/kg (Humain) (RTECS)
Dermique	LD50.	>2000 mg/kg (lapin) (US-EPA) (Registrant, ECHA: No deaths occurred at this concentration)
Inhalatoire	LC50	5750 mg/l/2h (rat) (OECD 403)

CAS: 100-97-0 méthénamine

Oral	LD50	9200 mg/kg (rat) (IUCLID)
Dermique	LD50.	>2000 mg/kg (rat) (OECD 402)

· **de la peau :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **des yeux :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.11.2022

Numéro de version 1

Révision: 14.11.2022

Nom du produit: CU 2 Porphyrin F10 / F25

(suite de la page 6)

Informations sur les composants :

CAS 100970-97-0 : chronique: dermatite

CAS: 7775-14-6 dithionite de sodium		
Effet d'irritation de la peau	OECD 404	(lapin : pas irritation)
CAS: 497-19-8 carbonate de sodium		
Effet d'irritation de la peau	OECD 404	(lapin : irritation légère)
Effet d'irritation des yeux	OECD 405	(lapin: irritation) (US-EPA) (IUCLID)
CAS: 100-97-0 méthénamine		
Effet d'irritation de la peau	OECD 404	(lapin : pas irritation)
Effet d'irritation des yeux	OECD 405	(lapin : pas irritation)

Sensibilisation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les composants :

Contient méthénamine. Peut produire une réaction allergique.

CAS: 100-97-0 méthénamine		
Sensibilisation	OECD 406	(cobaye : positif)
	Patch test (human)	(positif) (IUCLID)

Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les composants :

OECD 414: Essai de tératogénicité

OECD 473: Essai de mutagenicité

OECD 471, 474, 476, 487: Essai de mutagenicité sur les cellules germinales

CAS: 497-19-8 carbonate de sodium		
OECD 471	(Bacterial Reverse Mutation Test - Ames test) negative / Escherichia coli	
CAS: 100-97-0 méthénamine		
OECD 471	(négatif) (Bacterial Reverse Mutation Test - Ames test)	
OECD 474	(négatif) (Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test) (IUCLID)	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Indications toxicologiques complémentaires :

CAS: 7775-14-6 dithionite de sodium		
(source : GESTIS)		
De l'expérience professionnelle générale, un effet irritant sur les muqueuses est mis en évidence.		
Un effet irritant sur les yeux a été démontré dans plusieurs tests sur l'œil du lapin.		
Indépendamment de la faible toxicité générale, cependant, il convient de tenir compte du fait que le bisulfite/sulfite libéré peut déclencher des réactions d'hypersensibilité aiguë chez les personnes sensibles aux sulfites (souvent des asthmatiques) (généralement après administration orale ou par inhalation de petites doses).		

11.2 Informations sur les autres dangers
Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

Autres informations

Selon les informations dont nous disposons, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques des substances mentionnées au chapitre 3 n'ont pas fait l'objet d'études approfondies.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.11.2022

Numéro de version 1

Révision: 14.11.2022

Nom du produit: **CU 2 Porphyrin F10 / F25**

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique :	
CAS: 7775-14-6 dithionite de sodium	
EC50	98 mg/l/48h (Daphnia magna) MERCK
IC50	206 mg/l/72h (Desmodesmus subspicatus) MERCK
LC50	46–68 mg/l/96h (Leuciscus idus) (DIN 38412) (Merck)
CAS: 497-19-8 carbonate de sodium	
EC50	220–227 mg/l/48h (Daphnia magna) (US-EPA) (Merck)
LC50	300 mg/l/96h (Lepomis macrochirus) (IUCLID) (Registrant, ECHA)
CAS: 100-97-0 méthénamine	
EC50	36 mg/l/48h (Daphnia magna) (IUCLID)
EC10	5 mg/l (poisson)
LC50 (statique)	41 mg/l/96h (Lepomis macrochirus) (US-EPA)
· Toxicité sur les bactéries:	
CAS: 7775-14-6 dithionite de sodium	
EC50	107 mg/l (Pseudomonas putida) IUCLID
CAS: 100-97-0 méthénamine	
EC50 (statique)	>5000 mg/l (Toxicité sur les bactéries) (DIN 38412) (Merck, Vibrio fischeri)

· 12.2 Persistance et dégradabilité

CAS: 100-97-0 méthénamine	
OECD 302 C	39–47 % / 28 d (facilement biodégradable) (Modified MITI Test (II))

· Autres indications :

Les méthodes de détermination concernant la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux composés inorganiques.

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation

CAS: 7775-14-6 dithionite de sodium	
log Pow	<-4,7 (.) (calculated)
CAS: 100-97-0 méthénamine	
log Pow	-2,84 (.) (experimental) (IUCLID)

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

La substance ne satisfait pas aux critères PBT ou vPvB conformément à la réglementation (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII.

· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· 12.7 Autres effets néfastes

Forme avec l'eau des produits de décomposition toxiques.

Une pénétration dans l'environnement est à éviter.

· Pollution des eaux :

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.11.2022

Numéro de version 1

Révision: 14.11.2022

Nom du produit: CU 2 Porphyrin F10 / F25

(suite de la page 8)

Remettre à la collecte de déchets toxiques ou apporter à la déchetterie pour déchets dangereux.



Catalogue européen des déchets

16 05 07* produits chimiques d'origine minérale à base de ou contenant des substances dangereuses, mis au rebut

Emballages non nettoyés :
Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

<ul style="list-style-type: none"> · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification · ADR, IMDG, IATA 	UN1384
<ul style="list-style-type: none"> · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR · IMDG, IATA 	1384 DITHIONITE DE SODIUM (HYDROSULFITE DE SODIUM) SODIUM DITHIONITE (SODIUM HYDROSULPHITE)
<ul style="list-style-type: none"> · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR 	<div style="text-align: center;">  </div>
<ul style="list-style-type: none"> · Classe · Étiquette 	4.2 (S4) Matières sujettes à l'inflammation spontanée. 4.2
<ul style="list-style-type: none"> · IMDG, IATA 	<div style="text-align: center;">  </div>
<ul style="list-style-type: none"> · Class · Label 	4.2 Matières sujettes à l'inflammation spontanée. 4.2
<ul style="list-style-type: none"> · 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA 	II
<ul style="list-style-type: none"> · 14.5 Dangers pour l'environnement 	Non applicable.
<ul style="list-style-type: none"> · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Indice Kemler : · No EMS : 	Attention: Matières sujettes à l'inflammation spontanée. 40 F-A,S-J
<ul style="list-style-type: none"> · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI 	Non applicable.
<ul style="list-style-type: none"> · Indications complémentaires de transport : 	
<ul style="list-style-type: none"> · ADR · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ) 	0 Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 g Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 g
<ul style="list-style-type: none"> · Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels 	2 D/E
<ul style="list-style-type: none"> · IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ) 	0 Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 g Maximum net quantity per outer packaging: 500 g

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.11.2022

Numéro de version 1

Révision: 14.11.2022

Nom du produit: **CU 2 Porphyrin F10 / F25**

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **Règlement (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs**

Ce produit est régi par le règlement (UE) 2019/1148: il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent.

Veillez consulter le lien suivant: [https:// ec.europa.eu](https://ec.europa.eu)

· **précurseurs d'explosifs faisant - ANNEXE II**

CAS: 100-97-0 | méthanamine

· **Règlement (CE) N° 649/2012**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) No 1334/2000 instituant un régime communautaire de contrôles des exportations de biens et technologies à double usage (Dual-Use):
LE**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone :**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (POP)**

Aucun des composants n'est compris.

· **LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-delà des limites de concentration réglementaires respectives ($\geq 0,1\%$ (w/w)).

· **Directive 2012/18/UE (SEVESO III):**

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** la substance n'est pas comprise

· **Indications sur les restrictions de travail :** non nécessaire

· **Prescriptions nationales :**

· **Indications sur les restrictions de travail en Suisse :**

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Remarques pour formation.**

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

· **Phrases importantes**

H228 Matière solide inflammable.

H251 Matière auto-échauffante; peut s'enflammer.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

(suite page 11)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.11.2022

Numéro de version 1

Révision: 14.11.2022

Nom du produit: CU 2 Porphyrin F10 / F25

(suite de la page 10)

· Acronymes et abréviations:

OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development
STOT: specific target organ toxicity
SE: single exposure
RE: repeated exposure
EC50: half maximal effective concentration
IC50: half maximal inhibitory concentration
NOEL or NOEC: No Observed Effect Level or Concentration
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Sol. 2: Matières solides inflammables – Catégorie 2
Self-heat. 1: Substances et mélanges auto-échauffants – Catégorie 1
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

· Sources

Les données proviennent des fiches signalétique du fabricant, de la littérature spécialisée et des ouvrages de référence.
GESTIS- Stoffdatenbank (Substance Database, Germany)
IUCLID (International Uniform Chemical Information Database)
RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances)

FR